

## 1. Données du bien du patrimoine mondial

### 1.1 - Nom du bien du bien du patrimoine mondial

Cathédrale de Bourges

### 1.2 - Informations sur le bien du patrimoine mondial

#### Etat(s) partie(s)

- France

#### Type de Bien

culturel

#### Numéro d'identification

635

#### Année d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial

1992

### 1.3 - Tableau des informations géographiques

Nom	Coordonnées (latitude/longitude)	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Total (ha)	Année d'inscription
Cathédrale de Bourges	47.082 / 2.398	0.85	0	0.85	1992
<b>Total (ha)</b>		<b>0.85</b>	<b>0</b>	<b>0.85</b>	

### 1.4 - Carte(s)

Titre	Date	Lien vers source
Cathédrale de Bourges: délimitation du bien inscrit sur la liste en 1992	01/04/2011	

### 1.5 - Institution gouvernementale responsable pour le bien

- Bruno Favel

Chef du Département des affaires européennes et internationales, Président honoraire du Comité du patrimoine et du paysage du Conseil de l'Europe

- Béatrice Boisson-Saint-Martin  
Ministère de la culture et de la communication  
Responsable du pôle patrimoine mondial UNESCO  
Département des affaires européennes et internationales

#### Commentaire

Représentant de l'institution gouvernementale responsable pour le bien : Vincent Berjot, Directeur général des patrimoines, ministère de la Culture et de la communication, 182, rue Saint Honoré, 75033 Paris Cedex 01 Point focal pour la France : Béatrice Boisson-Saint-Martin, responsable du pôle patrimoine mondial Département des affaires européennes et internationales, Direction générale des patrimoines Ministère de la Culture et de la communication 6 rue des Pyramides 75001 Paris France Téléphone: 00 33 (0)1 40 15 33 35 Courriel : beatrice.boisson-saint-martin@culture.gouv.fr

### 1.6 - Gestionnaire / coordonnateur du bien, institution / agence locale

- Dominique Masson  
DRAC Centre  
Chargé de mission DRAC

#### Commentaire

Coordination du rapport périodique : DRAC Centre Dominique Masson, conseillère pour le patrimoine urbain et paysager

Mission de coordination de l'architecture et du patrimoine (MICAP) DRAC Centre 6, rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex Téléphone : 02.38.78.85.82 dominique-agnes.masson@culture.gouv.fr GESTONNAIRES : Direction régionale des affaires culturelles (conservateur régional et conservateur de la cathédrale) Clergé Centre des monuments nationaux Ville de Bourges

### 1.7 - Adresse Internet du bien (le cas échéant)

1. [Découvrez les photos de OUR PLACE the World Heritage Collection](#)
2. [La cathédrale Saint-Etienne de Bourges \(Ville de Bourges\)](#)
3. [cathedrale-bourges.monuments-nationaux.fr](http://cathedrale-bourges.monuments-nationaux.fr)

#### Commentaire

Ajouter le site des Amis de la cathédrale de Bourges <http://www.amis-cathedrale-bourges.com//>

### 1.8 - Autres Conventions / classements internationaux au titre desquels le bien est protégé

## 2. Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle

### 2.1 - Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle / Déclaration de valeur

#### Commentaire

La DVUE a été soumise au 1er février 2012 et doit être validée par le Comité du patrimoine mondial

### 2.2 - Les critères (version révisée de 2005) selon lesquels le bien a été inscrit

(i)(iv)

### 2.3 - Attributs qui expriment la Valeur universelle exceptionnelle par critère

critère i : très grande importance dans le développement de l'architecture gothique, symbole de la puissance de la religion chrétienne dans la France du Moyen Age, beauté frappante résultant d'une gestion magistrale d'un espace aux proportions harmonieuses et d'une décoration de la plus haute qualité. critère iv : expression exceptionnelle du style gothique français appliquée à ce type d'édifice, influence sur d'autres cathédrales européennes (Le Mans, Coutances, Tolède).

### 2.4 - Si nécessaire, veuillez expliquer pourquoi la Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle devrait être révisée

### 2.5 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant la Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle

## 3. Facteurs affectant le bien

### 3.14. Autre facteurs

#### 3.14.1 - Autre(s) facteur(s)

3.15. Tableau récapitulatif des facteurs

3.15.1 - Tableau récapitulatif des facteurs

	Nom	Impact						Origine
<b>3.1</b>	<b>Habitat et développement</b>							
3.1.1	Habitat							
3.1.2	Développement commercial							
3.1.3	Zones industrielles							
3.1.5	Installations d'interprétation pour les visiteurs							
<b>3.2</b>	<b>Infrastructures de transport</b>							
3.2.1	Infrastructures de transport de surface							
<b>3.3</b>	<b>Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services</b>							
3.3.2	Infrastructures liées aux énergies renouvelables							
<b>3.8</b>	<b>Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine</b>							
3.8.1	Utilisations et associations rituelles/spirituelles/religieuses							
<b>3.9</b>	<b>Autres activités humaines</b>							
3.9.5	Terrorisme							
<b>3.13</b>	<b>Gestion et facteurs institutionnels</b>							
3.13.1	Activités de recherche / de suivi à faible impact							
<b>Légende</b>	actuel	potentiel	négatif	positif	intérieure	extérieure		

3.16. Evaluation des facteurs négatifs actuels

3.16.1 - Evaluation des facteurs négatifs

	Echelle spatiale	Echelle temporelle	Impact	Réaction du gestionnaire	Tendance
<b>3.1</b>	<b>Habitat et développement</b>				
<b>3.1.2</b>	<b>Développement commercial</b>				
<b>3.3</b>	<b>Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services</b>				
<b>3.3.2</b>	Moins de 10%	En cours	Mineur	Capacité moyenne	En hausse

Source : [Periodic Reporting Cycle 1 \(2001-2006\)](#)

Soumis le Friday, November 4, 2005

• **Question 6.02**

La cathédrale est classée au titre des Monuments Historiques (aujourd'hui code du patrimoine) depuis 1862. La protection au titre des Monuments historiques s'applique à un immeuble dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public. C'est une servitude d'utilité publique (loi de 1913 reprise dans le Code du patrimoine) qui permet de contrôler la conservation du bâti. Elle comporte deux niveaux de protection : le classement, qui exige un accord de l'Etat pour tous travaux ou modification sur l'immeuble; et l'inscription, qui exige une information des services de l'Etat pour toute modification. Aux abords des monuments historiques (rayon de 500m autour du monument), toute modification du bâti et du non bâti est soumise à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

La cathédrale est également insérée dans un Secteur Sauvegardé prescrit en 1965 et approuvé en 1994. La surface du secteur sauvegardé est de 58 hectares. Le Secteur sauvegardé, est une mesure législative à l'initiative de l'Etat (loi de 1962 intégrée aujourd'hui au Code de l'urbanisme), qui vise à la conservation et à la mise en valeur d'ensemble bâti et non bâti et s'applique aux ensembles urbains d'intérêt majeur. Le Plan de sauvegarde et de mise en valeur élaboré dans ce cadre, étayé par des études approfondies, est un document d'urbanisme qui se substitue à tout document antérieur. Tous les projets de travaux, y compris les travaux d'amélioration et d'aménagement intérieur, sont soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

**Commentaire**

La cathédrale est la propriété de l'Etat français Secteur sauvegardé de 64 hectares. Il convient d'ajouter que plusieurs objets conservés dans la cathédrale font eux aussi l'objet d'un classement au titre des monuments historiques dont des objets intimement liés à l'édifice et à son histoire : -fragments du jubé médiéval de la cathédrale -orfèvrerie dont objets funéraires (anneau pastoral) -horloge astrolabique

**4.2.2 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles appropriées pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?**

Les mesures de protection destinées à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial constituent **une base appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces

**4.2.3 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles adaptées dans la zone tampon pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?**

Le bien **ne possédait pas** de zone tampon au moment de son inscription dans la liste du patrimoine mondial.

**4.2.4 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles adaptées dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon pour maintenir la Valeur universelle**

### 3.17. Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les facteurs affectant le bien

#### 3.17.1 - Commentaires concernant les facteurs affectant le bien

## 4. Protection, gestion et suivi du bien

### 4.1. Limites et zones tampons

#### 4.1.1 - Statut de la zone tampon Il y a une zone tampon

#### 4.1.2 - Les limites du bien du patrimoine mondial permettent-elles de maintenir comme il convient la Valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Les limites du bien du patrimoine mondial sont **appropriées** et assurent le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien

#### 4.1.3 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial permettent-elles de maintenir comme il convient la Valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Les zones tampons du bien du patrimoine mondial **ne compromettent pas** le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien, **mais pourraient être améliorées**

#### 4.1.4 - Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?

Les limites du bien du patrimoine mondial **sont connues** par l'autorité de gestion et par les résidents locaux / utilisateurs des terres aux alentours

#### 4.1.5 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?

Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont connues par l'autorité de gestion mais **ne sont pas connues par les résidents locaux /utilisateurs** des terres aux alentours

#### 4.1.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les limites et les zones tampons du bien du patrimoine mondial

Une zone tampon correspondant aux limites du secteur sauvegardé et du périmètre de 500 mètres autour de la cathédrale vient d'être approuvée par le Comité. Un élargissement de cette zone tampon est souhaitable pour prendre en compte la dimension paysagère à grande échelle du bien. Il faut maintenant s'accorder sur son périmètre.

## 4.2. Mesures de protection

#### 4.2.1 - Classement de protection (législatif, réglementaire, contractuel, de planification, institutionnel et/ ou traditionnel)

**Note du Centre du Patrimoine mondial (Juillet 2012) : Merci de bien vouloir lire attentivement les informations ci-dessous et de les mettre à jour si besoin est.**

Rapport périodique Cycle 1 (2001-2006) section 2

**exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?**

Il existe des mesures de protection **adaptées** dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon, mais certaines failles dans leur mise en œuvre **compromettent le maintien** de la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien

**4.2.5 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) peuvent-elles être appliquées?**

On dispose d'excellentes capacités / ressources pour faire appliquer les mesures législatives et réglementaires dans le périmètre du bien du patrimoine mondial.

**4.2.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les mesures de protection**

Les mesures législatives et réglementaires sont très adaptées. Le plan de sauvegarde et de mise en valeur est à réviser. Divers travaux ont été réalisés en faveur de la conservation et de la mise en valeur de l'édifice. Projets de restaurations et d'études sur les objets mobiliers pour leur sécurité. Une protection supplémentaire permettant de protéger les vues sur et depuis la cathédrale devrait être envisagée

**4.3. Système de gestion / Plan de gestion**

**4.3.1 - Système de gestion**

**Note du Centre du Patrimoine mondial (Juillet 2012) : Si un plan de gestion est en vigueur, il serait souhaitable d'en faire parvenir 2 exemplaires en format papier et en version électronique au CPM. La soumission devrait être accompagnée d'une lettre adressée au DIR/CPM. Nous vous remercions de votre coopération.**

**Merci de bien vouloir lire attentivement les informations ci-dessous et de les mettre à jour si besoin est.**

**Rapport périodique Cycle 1 (2001-2006) section 2**

Source : [Periodic Reporting Cycle 1 \(2001-2006\)](#)

Soumis le Monday, November 28, 2005

**• Question 5.05**

Principales caractéristiques du système de gestion d'ensemble du site

- Gestion par l'Etat partie
- Gestion dans le cadre d'une législation de protection
- Gestion consensuelle

L'édifice est géré par l'Etat (Ministère de la Culture) auquel il appartient. L'architecte des Bâtiments de France est conservateur de l'édifice, et chargé de son entretien.

L'édifice est affecté au culte catholique, qui en a l'usage exclusif pour les besoins du culte. En ce qui concerne la gestion touristique et la mise en valeur, on peut parler de gestion consensuelle entre l'Etat (DRAC, CMN), le clergé et la collectivité territoriale (ville de Bourges, labellisée Ville d'art et d'histoire)

**4.3.2 - Documents pour la gestion**

**Commentaire**

La gestion de la cathédrale de Bourges est déterminée par la Loi de 1905 et repose sur une bonne intelligence entre les parties.

**4.3.3 - Existe-t-il de nombreux niveaux d'administration impliqués dans la gestion du bien du patrimoine mondial (c.à.d. national / fédéral / régional / provincial / local / municipal)?**

Il y a une coordination entre les entités ou niveaux administratifs impliqués dans la gestion du bien, mais elle **pourrait être améliorée**

**4.3.4 - Le système / plan de gestion est-il adapté pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle du bien?**

Le système/plan de gestion est **tout à fait adapté** pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien

**4.3.5 - Le système de gestion est-il mis en œuvre ?**

Le système de gestion **est totalement appliqué** et contrôlé

**4.3.6 - Existe-t-il un plan de travail / plan d'action annuel et est-il mis en œuvre ?**

Il existe un plan de travail / plan d'action annuel et la **plupart ou la totalité des activités** sont mises en œuvre et contrôlées

**4.3.7 - Veuillez noter la coopération / relation entre les entités suivantes et les gestionnaires / coordinateurs / personnel du patrimoine mondial**

Communautés / résidents locaux	Moyenne
Autorités locales / municipales	Excellente
Groupes autochtones	Sans objet
Propriétaires fonciers	Moyenne
Visiteurs	Excellente
Chercheurs	Excellente
Industrie touristique	Excellente
Industrie	Sans objet

**4.3.8 - Le cas échéant, les communautés locales qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial ou aux alentours et / ou dans la zone tampon ont-elles un rôle actif dans les décisions de gestion qui maintiennent la Valeur universelle exceptionnelle?**

Les communautés locales ont **un certain rôle** dans les débats concernant la gestion, mais pas de rôle direct dans la gestion

**4.3.9 - Le cas échéant, les populations autochtones et traditionnelles qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial et / ou dans sa zone tampon ou qui l'utilisent régulièrement contribuent-elles aux décisions de gestion qui maintiennent la Valeur universelle exceptionnelle?**

**Aucune population autochtone ou traditionnelle** ne réside ni n'utilise régulièrement le bien du patrimoine mondial ni sa zone tampon

**4.3.10 - A-t-on une coopération avec le secteur industriel (dans le domaine de l'exploitation forestière, de l'exploitation minière, de l'agriculture, etc.) concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de la zone tampon et / ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon?**

Il y a des contacts, mais seulement **une coopération limitée** avec le secteur industriel concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de sa zone tampon et/ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon

**4.3.11 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation**

**4.3.12 - Veuillez signaler tous les changements notables en matière de statut légal et / ou mesures contractuelles / traditionnelles de protection et dispositions de gestion concernant le bien du patrimoine mondial depuis son inscription ou depuis le dernier Rapport périodique**

**4.4. Ressources financières et humaines**

**4.4.1 - Coûts liés à la conservation basés sur la moyenne des cinq dernières années (exprimés en % des sources de financement)**

Financement multilatéral (FME, Banque mondiale, etc.)	
Dons internationaux (ONG, fondations, etc.)	
Gouvernemental (national / fédéral)	97%
Gouvernemental (régional, provincial, Etat central)	
Gouvernemental (Local / municipal)	2%
Dons nationaux (ONG, fondations, etc.)	
Frais des visiteurs (c.à.d. droits d'entrée, parking, droits de camping, etc.)	1%
Contribution financière des opérateurs commerciaux (c.à.d. permis pour filmer, concessions, etc.)	
Autres subventions	

**4.4.2 - Montant de l'assistance reçue du Fonds du patrimoine mondial (USD)**

**4.4.3 - Le budget actuel est-il suffisant pour gérer efficacement le bien du patrimoine mondial?**

Le budget dont on dispose **est acceptable, mais pourrait être augmenté** ultérieurement afin de répondre entièrement aux besoins de la gestion

**4.4.4 - Les sources actuelles de financement sont-elles assurées et ont-elles des chances de le rester ?**

Les sources actuelles de financement **sont assurées** à moyen terme et devrait être assurée pour le long terme

**4.4.5 - Le bien du patrimoine mondial fournit-il des avantages économiques aux communautés locales (par ex. des revenus ou des emplois) ?**

Il existe **des avantages économiques importantes** pour les communautés locales provenant d'activités dans et aux alentours du bien du patrimoine mondial

**4.4.6 - Les ressources disponibles telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure sont-elles suffisantes pour répondre aux besoins de gestion ?**

Il y a **suffisamment d'équipement** et d'installations

**4.4.7 - Les ressources telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure sont-elles bien entretenues ?**

L'équipement et les installations **sont bien entretenus**

**4.4.8 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les financements et l'infrastructure**

On constate un manque de mécènes (par rapport à Chartres, par exemple) qui pourraient financer une grande exposition

sur la cathédrale. Un mécénat serait aussi nécessaire pour relancer le musée de l'Oeuvre. Il n'est pas possible de déterminer le pourcentage des droits des visiteurs et de l'affectataire. Il est minime par rapport au coût global assuré par l'Etat

**4.4.9 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (% du total)**

Plein temps	20%
Temps partiel	80%

**4.4.10 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (% du total)**

Permanent	80%
Saisonniers	20%

**4.4.11 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial? (% du total)**

Payées	80%
Bénévoles	20%

**4.4.12 - Les ressources humaines à disposition sont-elles appropriées pour gérer le bien du patrimoine mondial ?**

Il existe une variété de ressources humaines pour la gestion du bien du patrimoine mondial, mais **au-dessous du niveau optimal**

**4.4.13 - Pour répondre aux besoins de gestion pour le bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de personnel professionnel dans les disciplines suivantes**

Recherche et suivi	Excellente
Promotion	Bonne
Extension des services communautaires	Sans objet
Interprétation	Bonne
Education	Moyenne
Gestion des visiteurs	Excellente
Conservation	Moyenne
Administration	Bonne
Préparation aux désastres	Bonne
Tourisme	Excellente
Contrôle (gardiens, police)	Moyenne

**4.4.14 - Pour répondre aux besoins de gestion pour le bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de formations dans les disciplines énumérées**

Recherche et suivi	Bonne
Promotion	Bonne
Extension des services communautaires	Sans objet
Interprétation	Bonne
Education	Bonne
Gestion des visiteurs	Bonne
Conservation	Bonne
Administration	Bonne
Préparation aux désastres	Bonne
Tourisme	Bonne
Contrôle (gardiens, police)	Bonne

#### 4.4.15 - La gestion et les programmes de conservation dans le périmètre du bien du patrimoine mondial aident-ils à développer le savoir-faire local ?

Un plan de développement est en place et **partiellement mis en œuvre**; certaines compétences techniques sont transmises à ceux qui gèrent le bien localement, **mais le travail technique est effectué pour l'essentiel par du personnel extérieur**

#### 4.4.16 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation

Faiblesse du gardiennage pour assurer la conservation des biens meubles et immeubles Faiblesse en moyens humains pour la conservation de la cathédrale. Il faudrait un gardien permanent pour la conservation des objets d'art pendant les heures d'ouverture de la cathédrale.

### 4.5. Etudes scientifiques / Projets de recherche

#### 4.5.1 - A-t-on une connaissance appropriée (scientifique ou traditionnelle) des valeurs du bien du patrimoine mondial afin de soutenir la planification, la gestion et le processus décisionnel pour assurer le maintien de la Valeur universelle exceptionnelle ?

La connaissance des valeurs du bien du patrimoine mondial est **suffisante** dans les domaines essentiels **mais il y a des lacunes**

#### 4.5.2 - Y a-t-il un programme prévu dans le périmètre du bien pour répondre aux besoins de la gestion et / ou pour améliorer la compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle ?

Il y a une **recherche considérable**, mais elle **n'est pas dirigée** vers les besoins de la gestion et / ou sur l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle

#### 4.5.3 - Les résultats des programmes de recherche sont-ils diffusés ?

Les résultats de la recherche **sont largement diffusés** auprès d'audiences locales, nationales et internationales

#### 4.5.4 - Veuillez fournir les détails (c.à.d. les auteurs, titres, liens internet) des études publiées sur le bien du patrimoine mondial depuis le dernier Rapport périodique

Etudes préalables en vue de travaux sur le monument : 2008 : L'Acanthe, consolidation du décor peint, peintures murales et décor peint sur voûte de la chapelle Sainte-Solange. 2008 : P. Ponsot, Restauration des gâbles des portails de la façade occidentale. 2009 : P. Ponsot, restauration du pilier butant. 2010 : P. Ponsot, restauration des couvertures (2e tranche) : bas-côtés et chapelles. 2010 : P. Ponsot, étude du réaménagement liturgique. Etudes relatives aux objets : 2005 : Ph. Bardelot, Inventaire de l'orfèvrerie. 2009 : P. Ponsot, présentation des statues déposées dans la crypte. 2009 : Isabelle Bédard, étude de la coule de saint Guillaume. 2009-2010 : Ph. Bardelot, Inventaire des dépôts lapidaires. 2010 : Ph. Bardelot, Inventaire du mobilier. 2013 : H. Gruau, étude sur les statues des Vertus conservées dans l'église basse. Accompagnement scientifique : Etude du Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques (LRMH) sur l'emploi du viacryl dans la restauration des vitraux (baie 4 de Bourges : [http://www.constglass.fraunhofer.de/uploads/media/ToR\\_Bourges\\_Bay\\_4\\_panel\\_9.pdf](http://www.constglass.fraunhofer.de/uploads/media/ToR_Bourges_Bay_4_panel_9.pdf)) Etude d'analyse du bâti en

accompagnement des travaux de restauration de la charpente (Frédéric Epaud, Université de Tours). Etude de l'emploi des métaux dans la construction de la cathédrale (CNRS, Université d'Orléans, Maxime L'Héritier). Etude des structures : Andrew Talon, Columbia University Publications et travaux universitaires récents ou à venir : 2012 : Philippe Bardelot, Irène Jourd'heuil, Jean-Baptiste Lebigue, Le vestiaire liturgique de la cathédrale de Bourges : textiles religieux des XIXe et XXe siècles, Lyon, éditions Lieux Dits, 2012, 160 pages (Cahiers du patrimoine, Centre, 98). 2011 : Béatrice de Chancel-Bardelot, La parabole du bon samaritain, Paris, Scéren-CNDP, 2011, 48 pages. Frédéric Epaud, « La charpente de la nef de la cathédrale de Bourges », Revue archéologique du Centre de la France, 50, 2011, p. 501-554. Fabienne Joubert, « Le remploi de portails sculptés dans les monuments de la France gothique : Ponovna upotreba isklesanih portala na francuskim gotickim spomenicima », Hortus artium medievalium, 17, 2011, p. 201-208. Patrick Ponsot, « Réemplois gothiques : les portails romans de la cathédrale de Bourges sont-ils un cas singulier ? », Ex quadris lapidibus, Turnhout, 2011, p. 465-476. Patrick Ponsot, « Le portail Saint-Ursin de la cathédrale de Bourges : un gothique sédimentaire ? », dans Mise en œuvre des portails gothiques, Paris, 2011, p. 95-110. Brigitte Stiévenard, "L'ivresse joyeuse des images : de Noé aux aubépines de Marcel Proust", dans Marie-Jeanne Boistard, dir., Lectures : mélanges Elisabeth Dousset, Saint-Benoît-du-Sault, Tarabuste, 2010, p. 103-109. 2010 : Alain Erlande-Brandenburg, « La renaissance paléo-chrétienne », Hortus artium medievalium, 16, 2010, p. 83-92. 2009 Philippe Bardelot, « Constitution et reconstitution des trésors de cathédrales : l'exemple de Saint-Etienne de Bourges », Cahiers d'archéologie et d'histoire du Berry, 178, 2009, p. 23-32. Vincent Cochet, « Le vestiaire liturgique de la cathédrale Saint-Etienne de Bourges : son traitement et son conditionnement, une opération de conservation préventive », Cahiers d'archéologie et d'histoire du Berry, 178, 2009, p. 33-39. Jean Mauret, « Dialogue sur le vitrail », Cahiers d'archéologie et d'histoire du Berry, 178, 2009, p. 41-42. Philippe Plagnieux, « La cathédrale de Bourges et l'architecture des cathédrales gothiques autour de 1200 », Cahiers d'archéologie et d'histoire du Berry, 178, 2009, p.5-6. Patrick Ponsot, « L'impossible restauration du « saint François d'Assise » du portail nord de la cathédrale de Bourges », Cahiers d'archéologie et d'histoire du Berry, 178, 2009, p. 43-48. Jean-Yves Ribault, « L'ancienne salle capitulaire de la cathédrale de Bourges », Cahiers d'archéologie et d'histoire du Berry, 178, 2009, p. 16-22. 2008-2009 Géraldine Orrit, « Le portail de la Vierge de la cathédrale de Bourges : l'histoire d'un chantier du XVIe siècle », Cahiers d'archéologie et d'histoire du Berry, 176, 2008 (2009), p. 2-14. 2008 Béatrice de Chancel-Bardelot, Dictionnaire de la cathédrale de Bourges, suivi d'un répertoire des saints dans la cathédrale, Dijon, éditions Faton, 2008, 239 pages. Gerald B. Guest, "Narrative cartographies : mapping the sacred in Gothic stained glass", Res, anthropology and aesthetics, 2008, 53-54, 2008, p. 121-142. Brigitte Kurmann-Schwartz, "Leuchtende Bilder als Orientierungspunkte der sakralen Topografie : zur Funktion der Glasmalereien im Kirchenraum", dans Ursula Kundert, Barbara Schmidt, Regula Schmid, dir., Ausmessen, Darstellen, Inszenieren ; Raumkonzepte und die Wiedergabe von Räumen in Mittelalter und früher Neuzeit, Zürich, 2007, p. 25-40. 2007 Michel Maupoix, « Regards sur trois cathédrales : Bourges, Orléans et Tours », Art sacré, 23, 2007, p. 142-155. 2006 Jehan-Louis Roche et Alain Leday, « Les méreaux ecclésiastiques du musée de Bourges et du Berry », Cahiers d'archéologie et d'histoire du Berry, 167, 2006, 2005 Jean-Yves Ribault, « Palais royal, grosse tour, cathédrale : lieux et signes de pouvoir à Bourges à la fin du XIIe siècle », Cahiers d'archéologie et d'histoire du Berry, 162,

2005, p. 3-10. Ouvrages de vulgarisation 2011 : François Thomas, Cathédrale vivante : Saint-Etienne de Bourges : un silence qui parle, Bourges, Amis de la cathédrale et Vendoeuvres, Lancosme, 2011, 383 pages. 2006 : François Thomas, « La place de la Vierge Marie dans les vitraux de la cathédrale de Bourges », Art sacré, 21, 2006, p. 100-121. Littérature Pierre Duhamel, Les fourmis de Dieu, Projet de publications en cours : Christian Sapin, ouvrage sur les cryptes dont celle de la cathédrale de Bourges. Portails occidentaux de la cathédrale, avec l'Université Paris IV (Fabienne Joubert et Dany Sandron). Actes des colloques sur la cathédrale de Bourges tenus en 2009 et 2012, Drac Centre, Orléans. P. Ponsot, publication sur le chœur XVIIIe de la cathédrale. Ph. Bardelot, publication sur le chœur XIXe de la cathédrale. Communications réalisées ou à venir -Colloque à l'occasion de l'année Saint Guillaume, 2009 -Communication de Ph. Bardelot sur le vestiaire liturgique de la cathédrale de Bourges dans le cadre des Jéudis du patrimoine organisés par la Drac Centre. -Frédéric Aubanton, communication sur l'entretien de la cathédrale de Bourges, journées organisées par Pise, 18-19 mai 2012 -Colloque sur la cathédrale, 2012 - Jean-Yves Ribault, présidence du colloque, directeur honoraire des archives départementales du Cher. - Frédéric Aubanton : Introduction : le financement de l'État dans les travaux de la cathédrale - Patrick Ponsot- Pourquoi, quoi et comment ? Les restaurations médiévales, modernes et contemporaines de la cathédrale Saint-Étienne de Bourges - Irène Jourd'heuil- La cathédrale de Bourges et son mobilier. Actualité des restaurations - Philippe Bardelot - Le vestiaire liturgique de la cathédrale de Bourges - Dany Sandron - La façade de la cathédrale de Bourges - Fabienne Joubert - Les portails de la cathédrale de Bourges : quelques questions apparues lors de la récente restauration - Jean-Vincent Jourd'heuil - Héraldique papale et chapelles funéraires épiscopales durant le Grand Schisme : trois vitraux exceptionnels de la cathédrale de Bourges - Karine Boulanger - Les panneaux de vitraux romans de la cathédrale de Bourges - Yves Gallet - Les relations architecturales entre les cathédrales de Bourges et d'Orléans vers 1300 - Anne-Isabelle Berchon - La récente restauration de la chapelle d'Étampes, actuelle chapelle du Sacré-Coeur. - Isabelle Bédât - La « coule de saint Guillaume », étude et restauration - Maxime L'Héritier - Étude archéologique et archéométallurgique des chaînages de fer de la cathédrale Saint-Étienne de Bourges - Béatrice de Chancel-Bardelot - L'église basse de la cathédrale de Bourges après l'extinction de la Sainte-Chapelle : histoire et commémoration - Andrew Tallon - La perpendicularité : vers une perfection architecturale Autres supports : -Cathédrale insolite et méconnue, Amis de la cathédrale de Bourges, DVD, 2011. -La cathédrale de Bourges à l'aventure des siècles ; La parabole du fils prodigue, 2012. -BD sur saint Guillaume Expositions 2009, Chambre des métiers, exposition sur les travaux et les objets de la cathédrale de Bourges (ornements liturgiques). Visites du monuments -Centre des monuments nationaux - Association des amis de la cathédrale -Office du tourisme de Bourges (Ville d'art et d'histoire)

**4.5.5 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les études scientifiques et les projets de recherche**

Projet liés à la recherche à mettre en place : -accompagner des projets de restauration par des études préalables, une campagne photographique et une articulation avec le service régional de l'archéologie. -dans le cadre de futurs travaux de restauration sur les vitraux, s'associer au programme de recherche du Laboratoire de recherche des monuments

historiques sur la composition des verrières médiévales (en se basant sur l'expérience de la cathédrale de Chartres)

**4.6. Education, information et sensibilisation**

**4.6.1 - Dans combien d'emplacements l'emblème du patrimoine mondial est-il-exposé au sein du bien ?**

Dans **beaucoup d'emplacements** et **facilement visible** par les visiteurs

**4.6.2 - Veuillez noter le niveau de prise de conscience et la compréhension de l'existence et de la justification de l'inscription du bien du patrimoine mondial auprès des groupes suivants**

Communautés / résidents locaux	Faible
Autorités locales dans le périmètre ou aux alentours du bien	Moyenne
Groupes autochtones locaux	Sans objet
Propriétaires fonciers	Excellente
Visiteurs	Excellente
Organisateurs de voyages	Excellente
Entreprises et Industries locales	Faible

**4.6.3 - Existe-t-il un programme planifié d'éducation et de sensibilisation lié aux valeurs et à la gestion du bien du patrimoine mondial ?**

Il existe un programme planifié d'éducation et de sensibilisation mais **il ne répond que partiellement aux besoins** et pourrait être amélioré

**4.6.4 - Quelle incidence, le cas échéant, a eu le classement du bien au patrimoine mondial par rapport aux activités d'éducation, d'information et de sensibilisation ?**

Le statut de patrimoine mondial a eu une incidence sur les activités d'éducation, d'information et de sensibilisation, mais **cela pourrait être amélioré**

**4.6.5 - Comment la valeur universelle exceptionnelle du bien est-elle présentée et interprétée ?**

La valeur universelle exceptionnelle du bien est présentée et interprétée comme il convient, mais **des améliorations pourraient être apportées**

**4.6.6 - Veuillez noter le caractère plus ou moins adapté des installations suivantes destinées aux visiteurs, en ce qui concerne l'éducation, l'information et la sensibilisation dans le bien du patrimoine mondial :**

Centre d'accueil des visiteurs	Non nécessaire
Musée de site	Non fournie mais nécessaire
Guichets d'information	Appropriée
Visites guidées	Excellente
Sentiers / itinéraires	Faible
Matériaux d'information	Appropriée
Transports prévus	Faible
Autres	Non nécessaire

**4.6.7 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'éducation, l'information et la sensibilisation**

Associer mairie / Conseil général / Conseil régional pour permettre aux scolaires de tous niveaux une découverte de la cathédrale dans leur scolarité. Réunir l'ensemble des informations sur les façons de découvrir la cathédrale (améliorer l'offre générale ).

**4.7. Gestion des visiteurs**

**4.7.1 - Tendances du nombre de visiteurs par an pour les cinq dernières années.**

L'année dernière	Faible augmentation
Il y a deux ans	Faible augmentation
Il y a trois ans	Faible augmentation
Il y a quatre ans	Faible augmentation
Il y a cinq ans	Faible augmentation

**4.7.2 - Sources d'information utilisées pour rassembler les données sur les tendances de fréquentation**

Billets d'entrée et inscriptions
Industrie touristique
Autre

**4.7.3 - Documents pour la gestion des visiteurs**

**4.7.4 - Existe-t-il un plan de gestion relatif à l'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial (c.à.d. un plan spécifique) qui assure que sa Valeur universelle exceptionnelle est préservée ?**

L'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial **est géré efficacement** et n'affecte pas sa valeur universelle exceptionnelle

**4.7.5 - L'industrie touristique contribue-t-elle à enrichir les expériences des visiteurs et à maintenir les valeurs du bien du patrimoine mondial ?**

Il y a **peu de coopération** entre les responsables du bien du patrimoine mondial et l'industrie touristique pour enrichir l'appréciation des visiteurs et présenter les valeurs du bien du patrimoine mondial

**4.7.6 - Si l'entrée est payante (c.à.d. droits d'entrée, permis), ces fonds contribuent-ils à la gestion du bien du patrimoine mondial?**

On collecte des droits d'entrée et cela **contribue un peu à la gestion** du bien du patrimoine mondial

**4.7.7 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'utilisation par les visiteurs**

**4.8. Suivi**

**4.8.1 - A-t-on un programme de suivi dans le périmètre du bien qui soit axé sur les besoins de la gestion et / ou sur**

**une meilleure compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle ?**

Il y a un suivi considérable, mais il **n'est pas axé sur les besoins de la gestion** et / ou sur l'amélioration de la compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle

**4.8.2 - Des indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation sont-ils utilisés pour contrôler comment la Valeur universelle exceptionnelle du bien est maintenue ?**

L'information sur les valeurs du bien du patrimoine mondial est suffisante et des indicateurs clés ont été définies, mais **on pourrait améliorer le suivi de l'état des indicateurs**

**4.8.3 - Veuillez noter le niveau de participation des groupes suivants dans le suivi**

Gestionnaires et personnel du patrimoine mondial	Excellente
Autorités locales, municipales	Excellente
Communautés locales / municipales	Excellente
Chercheurs	Excellente
ONGs	Faible
Industrie	Faible
Groupes autochtones locaux	Sans objet

**4.8.4 - L'État partie a-t-il mis en œuvre les recommandations appropriées émanant du Comité du patrimoine mondial ?**

La mise en œuvre est **en cours**

**4.8.5 - Veuillez fournir vos commentaires se rapportant à la mise en œuvre des recommandations émanant du Comité du patrimoine mondial**

Une recommandation est en cours de mise en oeuvre concernant la zone tampon du bien : le ministère de la Culture a proposé au Centre du patrimoine mondial en décembre 2012 de valider une zone tampon incluant le secteur sauvegardé et périmètre de 500 mètres autour de la cathédrale

**4.8.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant le suivi**

**4.9. Evaluation des principaux besoins de gestion**

**4.9.1 - Sélectionnez les 6 principaux besoins de gestion pour le bien (le cas échéant, 6 besoins supplémentaires sont indiqués ci-contre)**

cf question 5.2

## 5. Résumé et Conclusions

## 5.1. Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

## 5.1.1 - Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

	Critères du patrimoine mondial et attributs physiques affectés	Actions	Suivi	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires
<b>3.3</b>	<b>Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services</b>					
<b>3.3.2</b>	<b>Infrastructures liées aux énergies renouvelables</b>	Vues sur la cathédrale et à partir de la cathédrale.	Création d'une protection paysagère des vues	Etat / collectivité locale	Dès que possible	Préfecture du département , services de l'Etat,

## 5.2. Tableau récapitulatif – Besoins de gestion

## 5.2.2 - Tableau récapitulatif - Besoins de gestion

<b>4.1 Limites et zones tampons</b>						
		Actions	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires	
<b>4.1.5</b>	<b>Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont connues par l'autorité de gestion mais ne sont pas connues par les résidents locaux/utilisateurs des terres aux alentours</b>	La zone tampon vient d'être adoptée en juillet 2013 par le Comité par décision 37COM 8B50. L'élargissement de la zone tampon est souhaitable.	A partir de 2015	Préfecture de département et ville de Bourges	.	

### 5.3. Conclusions finales concernant l'état de conservation du bien

#### 5.3.1 - État actuel d'authenticité du bien du patrimoine mondial

L'authenticité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**

#### 5.3.2 - État actuel d'intégrité du bien du patrimoine mondial

L'intégrité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**

#### 5.3.3 - État actuel de la Valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial

La valeur universelle exceptionnelle du bien a été **préservée**

#### 5.3.4 - État actuel des autres valeurs du bien

D'autres importantes valeurs culturelles et / ou naturelles et l'état de conservation du bien du patrimoine mondial sont **intactes pour l'essentiel**.

### 5.4. Commentaires supplémentaires concernant l'état de conservation du bien

#### 5.4.1 - Commentaires supplémentaires sur l'état de conservation du bien

Campagnes de travaux menés depuis 2005 : 2007-2009 : portails St-Etienne et St-Ursin 2007-2009 : porche nord 2009-2011 : portail du Jugement dernier 2010-2014 : toiture de la nef 2011-2012 : chapelle Duc de Berry (décor intérieur, vitraux et couverture). 2011-2012 : gâbles du portail du Jugement dernier 2011-2012 : voûte du pilier butant

### 6. Conclusions de l'exercice de soumission du Rapport périodique

#### 6.1 - Veuillez mesurer l'impact du statut de Patrimoine Mondial sur chacun des points suivants

Conservation	Positif
Recherche et suivi	Positif
Efficacité de la gestion	Positif
Qualité de vie de la population locale et des peuples indigènes	Positif
Reconnaissance	Très positif
Éducation	Pas d'effet
Aménagement d'infrastructures	Positif
Financement du bien	Positif
Coopération internationale	Pas d'effet
Support politique pour la conservation	Positif
Cadre juridique / de politique générale pour la conservation	Positif
Activités de groupes de pression	Positif
Coordination institutionnelle	Positif
Sécurité	Positif
Autre (veuillez préciser)	Sans objet

#### 6.2 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant le statut de patrimoine mondial

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de la cathédrale de Bourges a permis un rayonnement mondial du

Bien, engendrant une augmentation du nombre des touristes avec des retombées économiques et culturelles appréciables. Cette inscription a permis par ailleurs à la ville de Bourges de mettre en valeur les abords immédiats de la cathédrale. Enfin, l'inscription a généré des échanges internationaux entre chercheurs.

#### 6.3 - Entités impliquées dans la préparation de cette section du Rapport périodique

Institution gouvernementale responsable du bien
Gestionnaire / coordonateur / personnel du site
Communauté locale

#### 6.4 - Le questionnaire était-il facile à utiliser et aisément compréhensible?

non

#### 6.5 - Suggestions pour améliorer le questionnaire du Rapport périodique

#### 6.6 - Veuillez noter le niveau d'aide reçue des entités suivantes pour compléter le questionnaire sur le Rapport périodique

UNESCO	Moyen
Représentant de l'État partie	Très bon
Organisation consultative	Très faible

#### 6.7 - Quel était le degré d'accessibilité de l'information requise pour compléter le Rapport périodique ?

La totalité de l'information requise **n'était pas accessible**

#### 6.8 - Le processus de soumission des Rapports périodiques a amélioré la compréhension des points suivants :

La valeur universelle exceptionnelle du bien
Le concept d'intégrité et/ou d'authenticité
L'intégrité et/ou l'authenticité du bien
La gestion du bien pour en maintenir la valeur universelle exceptionnelle
Le suivi et l'établissement de rapports

#### 6.9 - Veuillez noter le suivi apporté aux conclusions et recommandations du précédent exercice de soumission de Rapports périodiques par les entités suivantes:

UNESCO	Satisfaisant
Etat partie	Satisfaisant
Gestionnaires des sites	Satisfaisant
Organisation consultative	Aucun

#### 6.10 - Résumé des actions qui demandent une étude formelle de la part du Comité du patrimoine mondial

- **Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle / Déclaration de valeur**  
Raison de la mise à jour : La DVUE a été soumise au 1er février 2012 et doit être validée par le Comité du patrimoine mondial

#### 6.11 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques